

Paquet de mesures pour le renforcement de la place économique suisse

Il est clair pour les trois partis de droite **UDC, PLR, Les Libéraux-Radicaux et PDC** que c'est l'économie suisse qui est à l'origine de la prospérité dont chacun jouit. Les conditions-cadres de la Suisse ont longtemps été de premier ordre. Mais elles ont beaucoup souffert ces dernières années, et cela bien avant la suppression du taux plancher de l'euro. La décision de la Banque nationale n'a fait que mettre en évidence des problèmes qui existaient déjà.

Il est grand temps d'agir. Nous voulons renforcer la place économique suisse avec les meilleures conditions-cadres possibles. C'est pourquoi, nous présentons les exigences suivantes et sommes également disposés à les faire appliquer dans le processus parlementaire.

1. Une mise en place rapide de la réforme de l'imposition des entreprises III, avec les éléments suivants :

- La déduction des intérêts notionnels au capital propre supérieur à la moyenne;
- Régulation de la déclaration des réserves latentes (Step-up);
- Des « licences boxes » élargies;
- Pas d'impôt sur les gains en capital;
- Suppression du droit de timbre sur les capitaux propres;
- Pas de nouveaux inspecteurs fiscaux;
- Possibilité de mise en place d'une Tonnage Tax à l'échelle cantonale, comme système alternatif d'imposition des entreprises de navigation;
- De plus, un principe de détermination plus flexible et une baisse du taux d'imposition des bénéficiaires au niveau fédéral doivent être évalués.

2. L'Etat ne doit pas se développer aux frais de l'économie. C'est pourquoi:

- La mise en place de nouveaux impôts doit être évitée durant les 5 prochaines années (comme par exemple un impôt national sur les successions et donations, un impôt sur les gains en capital ou une taxe sur les transactions financières);
- Les dépenses des administrations publiques sont à geler au niveau de 2014;
- La création de nouveaux postes à la confédération doit être stoppée et les emplois à temps plein (ETP) de 2016 à 2018 doivent être maintenus au niveau des comptes annuels de 2014;
- Les charges générales de conseil externe doivent être réduites de 200 millions par rapport aux comptes 2014;
- Le système salarial de la Confédération doit être plus rigoureux et les prestations non monétaires doivent être réduites;
- Les distorsions de concurrence dues aux entreprises publiques doivent être éliminées (selon po. [12.4172](#), po. [13.3175](#));
- L'augmentation des taxes et des prélèvements doit être stoppée par un ajustement à un niveau qui permet de couvrir les coûts (ex : taxe pour le traitement des déchets, taxes de création d'entreprise), le maintien de la redevance poids lourds liée aux

prestations (RPLP) jusqu'en 2018 (pas de déclassement ni de modification des rabais) et l'extension du tarif réduit Euro-6.

3. Les projets de régulation suivants nuisent à la compétitivité, c'est pourquoi une adaptation est nécessaire:

- Révision du droit des sociétés anonymes – reprise stricte de l'ordonnance contre les rémunérations excessives des sociétés anonymes cotées en bourse (mise en œuvre de l'initiative Minder) lors de la révision, et soutien des mesures pour la libéralisation des dispositions liées à la création d'entreprises et aux capitaux;
- Swissness: à retravailler, simplifier et épurer;
- LEFin et LSFIn : Pas de swiss finish, pas d'assainissement des structures aux frais des petites entreprises, pas d'obligation de diligences superflues pour les banques;
- Il faut éviter de supplémentaires réglementations pour les entreprises de matières premières, les multinationales etc.

4. Maintien de notre marché du travail flexible et libéral, notamment:

- Pas de renforcement des mesures d'accompagnement pour la libre circulation des personnes;
- Un enregistrement du temps de travail contemporain (selon la mo. [13.3708](#) / mo. [13.4104](#) « Obligation de saisir le temps de travail. Donner aux travailleurs la possibilité de signer une déclaration de renonciation dans certaines branches »);
- Promotion du potentiel de main d'œuvre résidante en Suisse;
- Soutien du recours temporaire au chômage partiel.

5. Promotion de l'innovation, de la recherche et de la formation par:

- Une simplification des investissements dans les start-ups innovantes par des incitations fiscales;
- La possibilité de faire des placements à long terme avec les caisses de pension (selon la mo. [13.4184](#));
- La sécurisation de l'accès à la coopération internationale de la recherche;
- Le renforcement du système dual de formation par une éducation pratique et proche de l'économie et une mise en œuvre sans formalités excessives de la nouvelle loi sur la formation professionnelle;
- La promotion des domaines mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques (MINT);
- La réduction des charges administratives et financières nécessaires pour l'encadrement des apprentis, particulièrement pour le PME.

6. Stratégie énergétique 2050: votation populaire avant fin 2017 sur le paquet complet de la Stratégie énergétique 2050.

7. Les coûts uniques et récurrents d'analyse des répercussions du coût d'un projet de loi doivent être calculés selon un processus standardisé et être publiés au début des messages du Conseil fédéral.

8. Des accords de libre-échange supplémentaires dans l'intérêt de la Suisse doivent être signés et l'accès aux marchés doit être assuré. Cependant, il faut prendre en compte la protection de la propriété intellectuelle et ne pas délaissé certains secteurs tels que le secteur agricole.

9. Une mise en œuvre rapide de la mo. [12.3637](#) pour l'harmonisation partielle des heures d'ouverture des magasins et un droit du travail plus flexible dans les régions touristiques, afin de renforcer le commerce de détail et de lutter contre le tourisme d'achats.

- 10. L'économie et les autorités publiques doivent appliquer volontairement et immédiatement le principe de la préférence nationale (travailleurs suisses et étrangers avec un permis de séjour longue durée).**
- 11. L'administration doit utiliser pleinement la marge de manœuvre existante pour attribuer les marchés publics aux entreprises nationales.**
- 12. Les coûts administratifs doivent baisser pour les entreprises. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent être mises en place:**
- Mise en œuvre des mesures du rapport sur les coûts de réglementation de l'année 2013;
 - Uniformisation des normes de construction et suppression de la bureaucratie liée aux procédures des permis de construction dans les secteurs du bâtiment et de l'environnement;
 - Simplification des informations en matière d'assurance sociale ou de TVA selon la mo. [15.3123](#) « Supprimer l'obligation de déclarer en cours d'année les modifications de salaire » et la mo. [15.3121](#) « Supprimer l'obligation de déclarer en cours d'année les nouveaux employés à l'AVS et à l'AI »;
 - Création d'un guichet unique (one-stop-shop) au niveau fédéral;
 - Suppression des charges administratives pour les statistiques sur les entreprises selon le po. [15.3120](#), rapport sur la nécessité et la modernisation des statistiques sur les entreprises;
 - Le Conseil fédéral doit rapidement mettre en place des mesures afin que les entreprises puis les exploitations agricoles ayant moins de 50 employés soient exonérées des charges statistiques;
 - Moins de coûts liés aux contrôles des employeurs (AVS/LAA) selon la mo. [15.3124](#) « Coûts de réglementation. Coordonner l'action des différents organes chargés de contrôler les employeurs » et le po. [15.3117](#) « Desserrer le carcan des contrôles pour les entreprises qui respectent les règles. » (prolongement de l'intervalle entre les contrôles);
 - Allègement des obligations de conservation des documents selon le po. [15.3122](#) « Réduire les obligations des entreprises en matière de documentation et d'archivage »;
 - Harmonisation des procédures, délais et intervalles de paiement selon le po. [15.3118](#) « Harmoniser les procédures, les délais et les intervalles de paiement dans le domaine de l'imposition des entreprises »;
 - Mise en œuvre dans les moindres délais des interventions suivantes, pour la simplification des procédures douanières:
 - Mo. [14.3011](#) « Réduction des coûts grâce à une procédure électronique de déclaration en douane »
 - Mo. [14.3012](#) « Réduction des coûts grâce à une marge de manœuvre pour le passage de la frontière »
 - Po. [14.3013](#) « Avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis »
 - Po. [14.3014](#) « Simplifier les formalités douanières et favoriser les importations parallèles grâce à la reconnaissance d'autres documents permettant d'attester de l'origine d'un produit »
 - Po. [14.3015](#) « Simplifier la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises. Système danois »
 - Po. [15.3119](#) « Accélérer l'informatisation des opérations douanières »

- Baisse des frais douaniers (pour les matières premières qui sont nécessaires à la production interne, par ex. les matières premières textiles ou encore les pièces automobiles);
- Simplification de la preuve documentaire de l'origine;
- Suppression des décisions de taxation douanière sous forme papier concernant la TVA, renonciation à la présentation des documents d'accompagnement sous forme physique lors des déclarations en douane;
- Pas de taxe d'incitation sur les produits phytosanitaires (pas de suite au « Plan d'action pour réduire les risques et favoriser une utilisation durable des produits phytosanitaires »);
- Simplification de la notification des nouvelles substances de l'industrie chimique qui sont déjà autorisées dans l'UE;
- Adaptation des conditions de travail du trafic de marchandises ferroviaires.

13. Pour la prévoyance vieillesse 2020 il y a une volonté de trouver une solution commune. De plus, les trois partis de droite revendiquent un mécanisme d'intervention dans l'AVS.

Berne, le 27 mars 2015